

La bonne diction médiatique du Conseil fédéral

Le débat politique mérite mieux que l'affrontement bruyant de deux adversaires irréductibles ou les gros plans de ministres débitant les arguments du gouvernement. Il est temps d'imaginer des émissions avec contradicteurs échappant aux excès spectaculaires.

C'est tellement désuet que cela en est devenu folklorique: le message radiotélévisé du Conseil fédéral avant les votations fédérales. Le préposé à cet exercice lit un argumentaire qu'ont préparé les services. Si le mot d'ordre correspond à sa conviction, il s'applique, il met le ton. Mais lorsqu'il doit plaider, collégialité oblige, contre sa position personnelle et celle de son parti, il donne à sa voix une distance; il fait comprendre qu'il exécute une corvée pénible. Il y a trente ans que cela dure. Folklorique? Disons plutôt ringard.

Certes le Conseil fédéral ne réquisitionne pas les médias. Sur quelle base légale le ferait-il? Mais, selon un arrangement jamais remis en cause, il s'est arrogé le droit de dire à la veille des votations quel est le bon choix sans être contredit (dans le bulletin d'information distribué tout ménagé, la parole est donnée aussi, plus succinctement, à ceux qui défendent une thèse opposée). Pendant quelques minutes, les médias «cèdent l'antenne». Eux, qui si farouchement défendent et affirment leur indépendance à l'égard du pouvoir politique, acceptent, deux ou

trois fois par année, une expropriation temporaire.

Les émissions politiques

Autant la radio est souple, pouvant multiplier jusqu'à satiété débats, forums, interviews, autant la télévision est rigide, du moins pour les émissions en *prime time*. Ses exigences sont peu compatibles avec le débat politique: casser la langue de bois, éviter la bataille sur les chiffres ou les détails juridiques, susciter l'affrontement où s'expriment les tempéraments, faire, sinon du spectacle, du moins du théâtre où les participants acteurs jouent leur rôle.

Un conseiller fédéral peut ne pas être doué pour le théâtre médiatique, même si l'on n'arrive pas à ce niveau de fonction sans de fortes qualités de présence et de parole. Va-t-il alors demander que l'émission soit, pour lui, adaptée? Exigera-t-il et négociera-t-il du sur-mesure? Si le producteur de l'émission entre en matière, il aliène une part de cette indépendance qu'il aime tant proclamer.

(ag) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

La grève des pilotes de Swiss surprend
le chef du Département des transports.
page 2

Journalistes et éditeurs ne s'entendent plus,
aux dépens de la convention collective.
page 4

Le droit du bail ne sait plus où il habite.
page 5

Jean-Claude Rennwald soutient un canton
du Jura à six districts.
page 6

Le retour des notes à Genève ne doit pas
effacer dix ans de réformes.
page 7

Fonds de cohésion

Le milliard promis aux dix nouveaux membres de l'UE marque la volonté, certes quelque peu contrainte, de participer à l'essor du continent. L'acceptation populaire en serait le gage contre le risque de se barricader davantage dans un monde à part.

Édito page 3

Grève surprise et surprise du chef

Les raisons de la colère des pilotes sont multiples: pas de convention collective, une discrimination salariale évidente, condamnée par un tribunal, la suppression des trois quarts des appareils destinés au trafic européen depuis la fondation de la compagnie et des coups fourrés entre syndicats, soutenus par un employeur peu respectueux de ses partenaires sociaux. Swiss, fleuron national renfloué à grands frais puis racheté par un géant allemand (avec succès: la compagnie aérienne réembauche), persiste à maintenir les différences salariales entre pilotes de l'ex-Swissair et de l'ex-Crossair, avec la bénédiction des premiers, jaloux de leurs prérogatives. Qu'un tribunal ait sommé la compagnie d'y mettre fin, malgré ses partisans qui invoquent la taille des avions pour la justifier, ne semble pas la déranger, pas plus que le fait de n'avoir toujours pas repourvu le poste de représentant au sein du tribunal arbitral de la branche. Dans ces conditions, la grève semble légitime. Et légale, aucune paix du travail ne venant l'entraver, à cause du vide conventionnel. Que son instigateur, le syndicat Swiss pilots, n'ait mené ni escalade, ni pro-

féré de menaces (hormis un ultimatum trop court pour laisser à l'employeur le temps de réagir autrement que par l'intransigeance) et n'ait annoncé la grève que le soir précédent, contrairement à l'usage de la branche, qui veut que les passagers touchés aient le temps de changer leurs plans de vols, ne fait que rendre l'action de lutte syndicale maladroite, et peut-être contre-productive dans l'opinion.

Mais ces maladresses n'excusent en aucun cas les critiques de Moritz Leuenberger, qui porte, outre sa casquette de ministre responsable de la navigation aérienne, celle de président de la Confédération. Dans ces conditions, en appeler à la «réputation du pays», de sa compagnie «nationale» (sic!), aux mânes de son ancienne carte de visite aérienne (la grève entache la cérémonie du souvenir de la mise à terre de Swissair en 2001) et de sa «tradition du dialogue social» pour condamner unilatéralement les grévistes est déplacé de la part d'un magistrat qui ne s'est auparavant guère préoccupé de cet aspect du dossier et n'a rien fait pour ramener les parties à la table des négociations. L'Etat a certes un rôle à jouer en tant

que médiateur et garant du partenariat social, mais cela ne l'autorise certainement pas à faire ainsi la leçon à une des parties. L'intervention du président de la Confédération est en outre d'autant plus mal choisie que le droit de grève est en ce moment sous le feu d'attaques nourries. La récente condamnation à des peines de prison avec sursis de plusieurs responsables syndicaux pour le blocage du tunnel du Baregg par des ouvriers du bâtiment est là pour le rappeler. Ces attaques sont aussi à mettre en parallèle avec le durcissement du partenariat social et le retrait ou le refus de plusieurs entreprises (notamment Migros), branches (commerce de détail, médias) ou associations patronales (Swissmechanic, industrie graphique) de la négociation collective, alors que celle-ci a justement gagné en importance avec l'entrée en vigueur des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

La plus dure leçon pour Leuenberger ne sera certainement pas la réprimande annoncée par la cheffe du groupe socialiste aux Chambres, mais bien le fait d'avoir à être défendu sur les ondes de la radio suisse romande par un élu libéral-radical. jcs

Suite de la première page

Politique et médias

Et très vite on observera cette dérive: l'homme politique flanqué d'un conseiller en communication qui le «briefe» et qui négocie avec les producteurs lesquels ensuite cherchent à le piéger (voir les mésaventures de Dominique Strauss-Kahn, *Le Monde TV-Radio* du 18 septembre).

Or un conseiller fédéral, par respect pour sa fonction, mérite certains égards. Mais lesquels si l'on refuse qu'il puisse négocier sa participation?

Le fait qu'il soit réduit à tenir deux rôles: celui, dépersonnalisant, du lecteur de l'argumen-

taire officiel ou celui de premier rôle dans une émission de politique théâtre est révélateur du malaise.

Quelques sages

En réalité, les possibilités d'intervention sont multiples si l'on estime légitime qu'un conseiller fédéral ait l'occasion d'exposer sa politique, et celle du collège, tout en étant soumis à contradiction.

Une petite commission de sages du monde des médias et de la politique pourrait en faire l'inventaire, le point de départ et de convergence des travaux

étant la suppression de la «réquisition de l'antenne» à la veille des votations.

Il y a d'abord toutes les possibilités déjà pratiquées qu'offrent le journal et les infos. Facile d'y glisser une interview d'une durée plus ou moins longue. Il est possible aussi d'utiliser une émission comme *Mise au point* qui prévoit, dans une de ses séquences, une interview pointue. On pourrait imaginer encore que soit créée une émission régulière où les politiques (conseillers fédéraux ou conseillers d'Etat) présentent leur travail et se

soumettent à la critique. Le problème est principalement celui de la télévision. La radio a pour elle la souplesse, la rapidité de réaction facilitée encore par l'usage du natel, la multiplicité des plages de bonne écoute (matin, midi, 18 heures), alors que la TV est avare de ses heures de grande audience, gardant toujours, publicité oblige, un œil sur l'audimat.

L'interdépendance des pouvoirs, le médiatique et le politique, justifie aujourd'hui un libre réexamen. Le statu quo n'est plus défendable. ag

Une rente foncière qui profite à tous

L'informatique pourrait concrétiser une vieille idée pour combattre la pauvreté.

L'idée n'est pas nouvelle. Dans son livre *Progress and Poverty* publié en 1879 et qui fut un succès de librairie, le réformateur américain Henry George préconisait un impôt sur la valeur de transaction de la propriété immobilière, dont le produit serait reversé à parts égales à chaque individu. La proposition, reprise plusieurs fois depuis, n'a jamais été débattue sérieusement et encore moins concrétisée, même à petite échelle. Elle est ressuscitée par un publicitaire indépendant argovien qui croit que l'informatique la rend maintenant réalisable.

Les biens dont nous disposons sont soit de création humaine, soit donnés, comme l'eau, l'air, la lumière, le sol, bref toutes les ressources naturelles. Autant l'appropriation privée des biens et services produits par l'homme peut se justifier, autant l'usage exclusif des ressources naturelles est inacceptable. Mais on sait que la collectivisation

du sol n'a contribué qu'à affermir le pouvoir d'une petite minorité. Proudhon lui-même, dont on a retenu que le seul adage «la propriété, c'est le vol» - en fait il faisait allusion aux seuls propriétaires terriens oisifs -, a reconnu que la propriété était la seule défense contre le pouvoir insatiable de l'Etat. Mais détenir une propriété immobilière, c'est exclure tous les autres individus de cette propriété. Cette exclusivité, source d'injustice, exige une compensation, sans que pour autant soient mises en question les règles du marché.

D'où l'idée d'un dédommagement payé par chaque propriétaire en fonction de la valeur vénale de son bien. Chaque bien immobilier serait répertorié sur l'Internet, avec ses caractéristiques. Il pourrait faire en tout temps l'objet d'une offre selon le système des enchères électroniques. La dernière offre exprimerait la valeur du terrain ou de l'immeuble. Le dédommagement pour usage exclusif du sol serait calculé en fonction de cette valeur. Et le produit de ce prélèvement serait distribué entre tous les habitants de la planète au titre de «rente foncière de base». L'utopiste argovien estime que plus de 90% des 6,7 milliards d'êtres humains profiteraient de cette redistribution.

L'idée doit encore être précisée, puis les effets d'une telle régulation évalués: quel niveau de prélèvement, quel impact sur l'utilisation du sol et sur l'économie en général, quels risques que des spéculateurs tirent les prix vers le haut pour obliger des propriétaires, incapables de payer le prélèvement, à céder leur bien? *jd*

Das Magazin, n° 36, 9 septembre 2006.
Le modèle est présenté sur le site www.start-hugo.com

Edito

Un milliard à bon compte

Le 24 septembre la Suisse a durci ses lois sur l'asile et les étrangers. Logiquement, le 26 novembre, elle doit accepter le milliard destiné au développement des pays de l'Est. Car la lutte contre les migrations se joue à la fois aux frontières et sur place favorisant l'essor des économies locales. Or les milieux xénophobes et nationalistes, même s'ils reconnaissent le bien fondé de cette idée, s'opposent curieusement à la contribution en faveur des dix nouveaux pays membres de l'Union européenne.

En effet, l'UDC, chef de file des référendaires, conteste la loi sur la coopération avec les Etats d'Europe orientale, car elle priverait le peuple du droit de s'exprimer sur des versements ultérieurs au profit de nouveaux invités à la table de Bruxelles. De plus, le parti de Blocher condamne également le financement d'une partie de la somme promise - 400 millions - via le budget général de la Confédération déjà essoufflé, au lieu d'attribuer la totalité de la charge aux départements de l'économie et des affaires étrangères, appelés pour l'heure à verser «seulement» 600 millions, pris par ailleurs sur leurs engagements actuels dans la région.

Après avoir agité la peur de l'étranger, la droite extrême brandit le spectre des caisses vides et déplore les entraves à la démocratie directe, comme à son habitude. Le référendum ne vise pas l'Europe, dont on dénonce au passage les pressions, ni les bilatérales, déclare Ueli Maurer, sans oublier d'accuser, à tort, l'absence de compensations à l'effort suisse. Il dénoncerait la manière plutôt que le fond, même si l'on reconnaît l'allergie des démocrates du centre pour l'Union.

Et pourtant, ce milliard esquisse un horizon inédit pour la Suisse, au-delà des intérêts électoraux immédiats, des bagarres intestines, de la frilosité comptable. Il marque en effet la volonté, certes quelque peu contrainte, de participer à la cohésion du continent dont le oui populaire serait le gage contre le risque de s'isoler davantage. A moindre frais - la moitié du montant dû en tant que membre de l'UE - et avec un retour sur investissement estimé à près de 500 millions, la Suisse participerait ainsi au redressement d'économies minées par un pouvoir d'achat misérable qui incite à la fuite de cerveaux et de main-d'œuvre, parfois indésirable, sinon clandestine. *md*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jdd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Daniel Marco (dm)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Invités:
Delphine N'Diaye
Jean-Claude Renwald

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:

redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Dialogue social à l'agonie

Les journalistes de Suisse romande rejettent à 3 contre 1 une convention collective régressive qui péjore leurs salaires. Le dialogue social est moribond dans le monde de la presse. Il est d'ailleurs déjà mort en Suisse alémanique et au Tessin.

Les journalistes de Suisse alémanique et du Tessin ont perdu le combat. Les éditeurs ont dénoncé la convention collective et refusent le dialogue. Ils fixent désormais librement les conditions de travail de leurs collaborateurs. Sans convention, les journalistes sont libres de faire la grève. Mais ils ne la font pas. Un scénario analogue va probablement se dérouler dans la presse de Suisse romande régie par une convention collective séparée. Les éditeurs francophones ont, à leur tour, dénoncé ladite convention. Ils accepteraient de signer un nouveau texte à condition que les journalistes consentent à d'importants sacrifices salariaux (voir cadre). Consultés par leur syn-

dicat *impressum*, les journalistes romands ont massivement refusé ce sacrifice. Cette négociation régressive n'est pas la première. En 1994, au plus fort de la crise économique, les journalistes avaient consenti à une première modification à la baisse de la grille des salaires (cf. encadré ci-dessous).

Après le vote massivement négatif des journalistes, les éditeurs ont fait une ultime concession. La grille des salaires serait retouchée et la perte cumulée sur 15 ans réduite à 26 000 au lieu de 36 000 francs. Il appartiendra à une assemblée des délégués du syndicat *impressum* de se prononcer définitivement. Le dialogue n'est donc pas définitivement rompu. Mais le climat est délétère. Dans la foulée, les édi-

teurs refusent désormais aux représentants du syndicat le droit de participer à des négociations au sein des entreprises de presse. Au début de cette année, les mêmes éditeurs ont distribué des cartes de presse, alors que l'octroi de la carte professionnelle est une prérogative essentielle des organisations de journalistes.

Le climat est mauvais, mais la guerre n'aura probablement pas lieu. La convention collective sera vraisemblablement refusée par les journalistes romands. Ils retrouveront le droit de grève. Mais, forts de l'expérience alémanique, les éditeurs savent qu'ils peuvent maîtriser la situation. Les journalistes craignent pour leur emploi. Ils sont individualistes. La perte d'influence de leurs syndicats et la

fin du dialogue social ne leur paraît pas une catastrophe. Une baisse immédiate de la fiche de paie aurait pu allumer le feu de la révolte. Les éditeurs n'ont pas fait cette erreur. Leur liberté retrouvée, ils ne trancheront pas sauvagement dans les salaires. Ils se contenteront de les distribuer à la carte, selon leur bon vouloir. L'exploitation d'une position dominante a cependant ses limites. Les journalistes ne sont pas les nouveaux prolétaires et leurs déboires ne susciteront pas plus de compassion que les préoccupations des anciens pilotes de Crossair. Mais à égalité de formation et de titres - le plus souvent universitaires - la profession paie mal. Les talents pourraient bien un jour la boudier. at

Sacrifices salariaux

L'indexation des salaires est supprimée. A cette exigence fondamentale qui n'était pas négociable, les éditeurs ont écrit une nouvelle grille fixant les salaires de la 1ère à la 15e année. Ce remaniement complexe propose quelques faibles majorations et de gros sacrifices. Exemple pour un salaire mensuel brut:

| | | |
|-------------|-------|-------|
| 1ère année | 5 700 | + 41 |
| 8ème année | 6 800 | - 412 |
| 11ème année | 7 300 | - 466 |

Le projet prévoit que les salaires acquis ne seront pas abaissés. C'est leur évolution avec l'âge qui est en cause. En 15 ans, la perte cumulée de salaire représente 36 000 francs, somme à laquelle il faut ajouter la non-indexation.

Etrangers: s'attaquer aux craintes justifiées des citoyens

Les réactions souvent émotionnelles suscitées par le résultat des votations sur l'asile et les étrangers ne feront pas avancer d'un pouce la compréhension des craintes qui agitent une majorité de nos concitoyens. Et quand cette majorité réunit plus des deux tiers des votants, il est temps de prendre au sérieux sa motivation.

Dans la chronique qu'il livre régulièrement à la *Basler Zeitung*, Helmut Hubacher, ancien président du parti socialiste suisse, explique très simplement ce phénomène de rejet qui, selon lui, ne relève pas plus de la xénophobie que d'un manque d'humanité. Un employé de Coop lui a confié sa crainte face aux milliers d'Africains qui tentent de rejoindre l'Europe et que nous accueillons à nos frais. Aucun des arguments invoqués par le vieux leader ne l'a convaincu. Parce que cet employé, comme des milliers d'autres, se voit menacé dans ses intérêts, conclut Hubacher. Les appels d'un grand patron à plus d'humanité à l'égard des étrangers ne pèsent pas lourd face à l'expérience d'un monde du travail brutal, où les emplois sont souvent sacrifiés sur l'autel du profit immédiat. La prise de position des évêques qui prêchent un humanisme chrétien n'est pas plus crédible, alors que l'Eglise persécute ses membres trop critiques - Hubacher fait référence à une actualité locale, un curé soutenu par ses paroissiens et destitué par l'évêque de Bâle - et maintient les femmes dans un état de subordination.

Pour Hubacher comme pour beaucoup de praticiens de l'asile, la loi révisée ne résoudra rien. Elle pourra au mieux nous distraire temporairement des vrais problèmes. C'est dire que le débat rebondira. Et que les appels à l'humanité resteront sans effet tant que les causes profondes de l'insécurité ne seront pas combattues. jd

L'avocate et le professeur d'économie

La révision du droit du bail mise en consultation ne satisfait ni les milieux immobiliers ni les associations de locataires. Sous l'impulsion de Doris Leuthard, le Conseil fédéral renonce à légiférer pour privilégier une simple adaptation de l'ordonnance. Une nouvelle méthode?

Tout le monde paraît d'accord pour réviser le droit du bail, mais personne ne s'entend sur son contenu. Par deux fois, le souverain a eu le dernier mot: il a balayé tant l'initiative de l'AS-

LOCA en 2003 qu'un contre-projet des Chambres fédérales en 2004 (cf. encadré ci-dessous). A la suite de ces échecs, le Conseil fédéral a tenté de remettre l'ouvrage sur le métier. Peine perdue: le gouvernement jette déjà l'éponge après la fin de la procédure de consultation.

Les propositions préparées dans les bureaux de l'Office fédéral du logement réussissent la gageure de faire l'unanimité contre elles. La solution proposée aurait permis aux parties de choisir entre un loyer fondé sur l'indice des prix à la consommation et un loyer basé, comme actuellement, sur l'évolution du taux hypothécaire. Un peu comme à la bourse, chacun aurait parié sur une stabilité des prix ou sur celle des taux d'intérêt. Sur le terrain, on préfère ne pas changer un cheval borgne contre un aveugle. L'actuel droit du bail, qui couple les loyers au taux hypothécaire de référence, comporte des défauts. Mais les parties savent à quoi s'en tenir: l'avant-projet du Conseil fédéral revenait à jouer à la roulette russe.

Le statu quo l'emporte donc à nouveau. Jusqu'ici, la conjoncture a joué en sa faveur. Les taux hypothécaires historiquement bas et stables empêchent l'explosion des loyers en cours de bail. Les bailleurs se rattrapent au moment du changement de locataire: peu d'entre eux osent contester d'emblée le montant du loyer malgré les possibilités offertes par la loi. La situation tendue sur le marché immobilier achève d'expliquer la hausse globale mais supportable des montants des loyers. Mais si les taux d'intérêt augmentent, les ménages suisses, en majorité locataires, seront étranglés par les prix de leur loyer. Il faudra alors parler des milliards encaissés par les propriétaires qui n'ont pas répercuté les baisses successives des taux hypothécaires: une situation qui rend tout changement de calcul délicat.

Dans ce domaine, rien ne peut se faire sans l'accord des milieux intéressés. Pro-

poser aux Chambres un projet qui ne convient ni aux uns ni aux autres, c'est aller une nouvelle fois à Canossa devant le souverain. Le Conseil fédéral explique qu'il privilégie une révision de l'ordonnance pour atténuer certains effets néfastes de loi. Reste à savoir si la méthode de la négociation de l'avocate Doris Leuthard réussira là où la méthode scientifique du professeur d'économie Joseph Deiss a échoué. *ad*

Quinze ans de va-et-vient

1991: Adoption du chapitre du Code des obligations (CO) sur le nouveau droit du bail. Le loyer peut évoluer en fonction du taux hypothécaire de référence selon une proportion qui figure dans l'ordonnance du Conseil fédéral sur les baux à loyer et à ferme (OBLF). L'évolution de l'indice des prix à la consommation entre en ligne de compte à hauteur d'une proportion fixée à 40% par l'OBLF.

2002: Le peuple et les cantons rejettent l'initiative de l'ASLOCA pour des loyers loyaux. Celle-ci maintenait le lien entre taux hypothécaire et loyers mais en lisant les taux sur une durée de cinq ans pour éviter de trop grandes variations sur de courtes périodes.

2003: La révision du CO préparée par les Chambres fédérales échoue également en votation populaire. Cette révision visait à indexer les loyers sur l'indice des prix à la consommation et à les comparer sur la base d'un loyer statistique calculé selon une méthode décrite autant par les milieux immobiliers que par les associations de locataires.

2005: Le Conseil fédéral met en consultation un nouveau projet de révision qui proposait une méthode «dualiste»: les parties auraient eu le choix d'opter pour une adaptation à l'indice des prix à la consommation ou aux coûts.

2006: Le Conseil fédéral renonce à réviser le CO et propose quelques ajustements au niveau de l'OBLF, notamment le calcul d'un taux hypothécaire moyen.

Finances vaudoises: inabsorbable

Le conseiller d'Etat vaudois Pascal Broulis s'était illustré dans la campagne contre l'initiative Cosa, se faisant photographier la hache à la main (mais sans tomber la veste ni la cravate), taillant dans une bûche symbolisant les prestations.

Les 58 millions dont aurait été privé l'Etat de Vaud correspondaient à des coupes inéluctables dans les domaines sensibles de la santé, de la formation, du social, ce qu'illustra une propagande démagogique promettant des fermetures d'EMS, de hautes écoles, etc... ou sinon des hausses d'impôts. Le lendemain du vote, à Glion, devant les responsables des cent entreprises payant le plus d'impôts, il déclarait que les 50 millions que coûtera au canton l'imposition à 50% des actionnaires prévue par le Conseil fédéral et les Chambres étaient «absorbables». Les actionnaires vaudois qui se partageront 50 millions ne doivent pas avoir mauvaise conscience et les petits vieux peuvent dormir tranquilles dans leur EMS: Pascal Broulis a perdu sa hache, mais il a gardé sa cravate. *ag*

La «Nouvelle Question Jurassienne»: penser le Jura autrement

Jean-Claude Rennwald, conseiller national (PS/JU), analyse les projets soumis à l'étude de l'Assemblée interjurassienne en vue d'une solution définitive des conflits et des problèmes qui agitent la région. Parmi les pistes évoquées, il privilégie la création d'un canton réunissant les six districts.

En 1994, le Conseil fédéral, les gouvernements jurassien et bernois décidaient d'institutionnaliser le dialogue interjurassien pour chercher à résoudre le conflit jurassien. Ainsi naissait l'Assemblée interjurassienne (AIJ), qui regroupe des représentant-e-s du canton du Jura et du Jura bernois. Onze ans plus tard, en septembre 2005, celle-ci commence enfin le travail concret: elle a reçu le mandat (de la part du Conseil fédéral, des cantons du Jura et de Berne) d'étudier:

1. la création d'une nouvelle entité politique réunissant le Canton du Jura et le Jura bernois;
2. les institutions interjurassiennes et le statut particulier du Jura bernois (2003);
3. d'autres possibilités.

Les travaux ont commencé et les résultats des différentes commissions sont très attendus, d'ici deux ans. Que penser de ces trois pistes?

L'étape interjurassienne

Le statut particulier du Jura bernois, deuxième piste du mandat, n'est pas une solution satisfaisante pour cette région. Les député-e-s de la région au Grand Conseil bernois sont proportionnellement peu nombreux; le Conseil du Jura bernois a des compétences limitées (domaine culturel surtout). Quant aux institutions interjurassiennes, si elles sont nécessaires (pour des raisons de masse critique et financière), elles ne peuvent constituer qu'une étape intermédiaire vers l'abolition de la frontière cantonale entre le Jura et le Jura bernois.

Quant à la troisième piste évoquée, elle a pour avantage d'ouvrir la réflexion, mais les forces limitées de l'AIJ et le délai court qui lui est imparti font craindre que cela n'aboutisse à rien de concret. Il faut certes se demander si l'avenir du Jura n'est pas dans un espace plus large: supercanton de l'Arc jurassien (canton du Jura, Jura bernois et canton de Neuchâtel), régions transfrontalières, etc. Toutefois, viser (trop) haut est souvent la solution pour que rien ne bouge... avant longtemps.

Je reste convaincu qu'il faut privilégier la création d'un canton à 6 districts (cf. Jean-Claude Rennwald, *Nord-Sud: le partage*, Courrendlin, CJE Communication, 1995.), c'est-à-dire la première piste du mandat de l'AIJ. Elle reprend l'initiative «Un seul Jura» déposée par le Mouvement autonomiste jurassien en 2003 et le rapport de la Commission Widmer, où quatre conseillers d'Etat romands proposaient, en 1993, ni plus ni moins que de réconcilier les deux parties du Jura par la création d'un nouveau canton dans un délai de sept ans...

Les opinions exprimées par l'auteur n'engagent pas DP.
Le chapeau est de la rédaction.

Nouveau canton, canton nouveau

La volonté de réunir le Jura ne correspond toutefois pas à un «remake» de la Question jurassienne des années septante. Le problème reste certes politique, mais il se pose aussi dans d'autres termes: comment donner à la région jurassienne un maximum de chances pour résister aux mutations économiques actuelles, par exemple le démantèlement industriel, et faire valoir ses atouts sur les scènes nationale et internationale? C'est cette question qui permettra, par ailleurs, d'intéresser les jeunes et les nouveaux habitant-e-s qui n'ont pas connu l'effervescence du passé: pour eux, la Question jurassienne ne peut avoir un sens que si elle participe au dynamisme économique, social et culturel de la région jurassienne. On peut aussi rêver que, une fois encore, les espoirs de créer un Etat «nouveau», avec de nouveaux droits et de meilleures conditions de vie pour les étrangers-ères, les femmes, les travailleurs-euses, les familles, etc. mobilisent la population.

Le Jura bernois se sent isolé et négligé dans le grand canton de Berne. Le Jura souffre de sa petitesse. Réunis, ils pourraient avoir une taille critique intéressante pour travailler de manière autonome à leur développement. Pendant longtemps, les Jurassien-ne-s du canton du Jura ont pensé qu'il suffirait d'accueillir à bras ouverts les concitoyen-ne-s du Jura resté bernois qui le désiraient. Rien n'est plus faux: un nouveau canton doit naître d'un réel partage de souveraineté, du pouvoir et des compétences entre les deux régions. Sur le terrain, cela signifie que le Canton du Jura, ses responsables, ses partis politiques, ses institutions devront renoncer à certaines de leurs prérogatives. Le paysage des hôpitaux, des écoles, le paysage politique, le choix de la capitale cantonale, tout sera repensé et chamboulé. Il est par exemple clair que le parti démocrate-chrétien perdra l'hégémonie qui est la sienne dans le canton du Jura, au profit des partis socialiste et radical. De plus, les Jurassien-ne-s doivent faire un bilan critique de leur canton, pour admettre qu'il n'a pas su mettre en place des projets susceptibles de le rendre suffisamment attractif.

Le Jura historique est à un tournant de son histoire. Dans un avenir relativement proche, il sera possible de répondre à cette question centrale: L'assemblée interjurassienne aura-t-elle su relever le défi consistant à jeter les bases d'un nouvel ensemble politique, original et audacieux, capable de rassembler citoyennes et citoyens des deux parties du Jura francophone, de mieux faire entendre sa voix sur la scène fédérale et de s'intégrer dans l'Europe des régions? Cela dépendra de l'engagement et de l'enthousiasme des membres de l'AIJ, mais davantage encore de la mobilisation des populations concernées. Or force est d'admettre que jusqu'ici l'AIJ a travaillé en vase clos. La capacité de l'AIJ à régler définitivement la Question jurassienne passe notamment par une remise en cause fondamentale de cette pratique.

Jean-Claude Rennwald

Initiative populaire et réalité scolaire

A Genève, l'école a surtout besoin de ressources humaines et financières pour accomplir sa mission, car même le retour des notes, plébiscité par la population, ne résoudra pas tous ses problèmes.

L'initiative «Pour le maintien des notes à l'école primaire», rédigée par l'Association Refaire l'École (ARLE), a été largement acceptée par plus de 75% des votants genevois. Pour rappel, le texte initial de l'initiative avait, en son temps, été signé par 28 000 citoyens, un record pour le canton.

Avec ce texte, l'ARLE prétend réagir à l'étude PISA, particulièrement négative pour le canton de Genève et met directement en cause le processus de réforme de l'enseignement, initié en 1994, considérant les méthodes pédagogiques actuelles comme un reliquat négatif des années post-68. L'objectif principal de ce projet de rénovation était de rendre l'école primaire plus juste et plus efficace pour les élèves en difficulté, voire en échec, majoritairement issus de familles à revenus modestes.

Avec le vote, dès la rentrée prochaine, les cycles d'apprentissage n'existeront plus. Le cursus sera, comme par le passé, divisé en six degrés, avec redoublement en cas d'échec. À partir de la 3ème, les notes, de 1 à 6, détermineront, sous conditions d'admission, la promotion des élèves d'un degré à l'autre.

Cependant, avec ou sans note, l'évaluation restera subjective. Les cycles d'apprentissage permettaient aux enfants d'atteindre des objectifs communs de manière individuelle au rythme propre à chacun, sans risque de redoublement annuel. En effet, à un âge donné, tous les enfants n'ont ni les mêmes connaissances ni le même niveau d'apprentissage et

les carences en matière de soutien scolaire, qu'il soit parental ou public, sont connues. Par ailleurs, pourquoi vouloir à tout prix fixer un objectif post-obligatoire identique, de niveau supérieur, pour tous les élèves?

Malgré ces réserves, il faut reconnaître que ce vote a obtenu l'adhésion populaire, il n'y a pas de clivage politique. Les citoyens-parents ont décidé l'arrêt de l'école «active», celle où l'on mêle Freynet au «tout public» en rompant définitivement avec le corps enseignant. La volonté d'égaliser le niveau supérieur des études par le biais des HES est certainement l'une des causes de la rupture. Ainsi l'époque de l'école à papa-Chavanne est révolue: le mélange pédagogie et apprentissage a vécu, ce n'est plus le programme qui doit suivre l'élève mais à l'enfant de s'adapter aux exigences. La sélection doit commencer tôt car, ensuite, l'implacable logique élitiste se poursuit avec les HES. L'apprentissage, dévalorisé à dessein par les mêmes politiques, fait les frais de cette volonté en devenant le refuge des élèves non promus au collège, à l'école d'ingénieur ou, et c'est un comble, à l'école de culture générale. Des élèves trop nombreux dont on parle peu lors des réunions de parents du 9ème degré, occultant une réalité de terrain nettement moins scintillante que le niveau gymnasial menant aux hautes études. Même l'université, aux normes d'admission désormais moins élevées, fait figure de deuxième choix selon la matière envisagée.

Si l'on ne veut pas revenir simplement au passé, il faut maintenant coupler la décision populaire aux réflexions des chercheurs et enseignants en dessinant un nouvel axe, moins élitiste, avec une vue globale et collective du cursus scolaire et professionnel. La direction de l'enseignement primaire doit reprendre la place qui est la sienne en servant de jonction entre les associations de parents et les groupements en charge des transformations. Les réformes mises en place, même contestées par le peuple, sont bonnes. Il faut les soutenir en soulignant les changements positifs. La pédagogie active différenciée a fait ses preuves en milieu privé, et a longtemps été un privilège payant, réservé à la classe aisée. Le suivi individuel de l'enfant, allié au soutien du développement de son autonomie d'apprentissage, dans un cadre motivant et non-concurrentiel, tout comme l'esprit participatif et la mise en valeur de la collectivité dans l'acquisition des connaissances, sont certaine-

ment des bases solides pour une rénovation.

Dans l'obligation de respecter une volonté populaire, il ne faut pas être contre-productif, car les mesures découlant de la mise en application de l'initiative de l'ARLE ne doivent pas nécessairement modifier les fondements de la réforme. L'unique priorité est de donner impérativement des moyens, financiers et humains, au système scolaire! Ce n'est pas seulement la mise en place de mesures cosmétiques. Avec ou sans notes, certains aménagements sont nécessaires, tels que la diminution du nombre d'élèves par classe, l'augmentation des effectifs enseignants, le décloisonnement des degrés, l'apport de connaissances spécifiques par le biais de maîtres spécialisés. L'élaboration d'un horaire scolaire en lien avec la réalité professionnelle des parents est également primordiale, ainsi que l'élargissement de l'accueil parascolaire et des études surveillées.

Delphine N'Diaye

www.domainepublic.ch

Retrouvez les articles de *DP* enrichis de documents et de références sur notre site Internet.

Les abonnés à la version papier de *Domaine Public* peuvent bénéficier gratuitement des avantages offerts par notre site Internet en nous communiquant leur adresse électronique.

Genève ferroviaire: la boucle est bouclée

Alors, le Conseil national a donné son aval, à une très large majorité, à un fonds d'infrastructure de 20,8 milliards de francs à investir pendant vingt ans et destinés à financer des mesures de désengorgement des trafics routier et ferroviaire dans toute la Suisse. Six milliards sont affectés aux infrastructures de transports publics et privés dont fait partie la ligne Cornavin - Eaux Vives - Annemasse dite ligne CEVA.

Après cent cinquante ans de projets et de contreprojets, d'expertises et de contre-expertises, de débats, de propositions et d'oppositions, Genève va sans doute résoudre l'un de ses principaux problèmes d'aménagement du territoire: la création d'un réseau ferroviaire régional et sa connexion avec des réseaux nationaux et internationaux. Il s'agit de réaliser un projet qui reprend une proposition contenue dans une convention signée en 1912, soixante ans après que la question du rail se soit posée dans la cuvette du bout du Lac

Léman; convention dans laquelle la Confédération, les CFF et l'Etat de Genève s'engageaient à boucler la boucle entre les gares de Genève-Cornavin et d'Annemasse en France.

Genève - la métropole, pas la commune - compte 750 000 habitants. Elle se développe entre Jura et Salève, Lac Léman et montagne du Vuache, non seulement sur le territoire du canton éponyme, mais aussi sur celui de nombreuses communes du district de Nyon (VD) et des départements de l'Ain et de la Haute Savoie. Le sous-équipement ferroviaire de cette région urbaine soumet les déplacements, notamment les déplacements quotidiens entre habitat et travail, aux aléas de la motorisation automobile individuelle, toujours en augmentation: saturation quotidienne du réseau routier du matin au soir, accidents, explosion du coût des carburants, etc. Cette médiocre qualité de la vie quotidienne en ville s'accompagne de pollutions atmosphériques et sonores, insalubres et malsaines. Les investissements accep-

tés par le Conseil national vont permettre d'améliorer sensiblement cette situation.

Par ailleurs, la réalisation de ce projet est très importante pour les frontaliers, à propos desquels se développe jusque dans les rangs des syndicats et de la gauche que l'on appelle extrême, des positions sociales nationalistes et xénophobes. Il n'y a pas de frontaliers, il n'y a que des habitants d'une même grande ville.

C'est aussi un revers historique pour ce qu'on peut appeler, avec Aragon, *Les beaux quartiers*. Depuis l'avènement de l'industrialisation de la Suisse, il y a toujours dans la cité de Calvin, un camp, héritier de l'Ancien Régime, qui s'oppose à l'industrie et au chemin de fer, et veut éloigner lignes et gares du centre urbain. Un camp pour une grande part responsable du retard genevois en matière ferroviaire.

A relever enfin que trois nouvelles gares de la ligne seront construites selon des dessins de l'architecte Jean Nouvel. dm

Classements

La Suisse devance le reste du monde

Ainsi le WEF (World Economic Forum) a classé la Suisse au premier rang des pays les plus compétitifs de la planète. De nombreux organismes proposent aujourd'hui ce genre de classement avec des critères et des méthodes rarement explicités. C'est le mérite de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) d'avoir publié un rapport critique sur ce type de publication.

Cet organisme français passe en revue une dizaine de classements différents et, première surprise, considère que les plus crédibles et sérieux sont les deux enquêtes réalisées par des institutions suisses, le WEF à Genève et l'IMD à Lausanne. Le WEF et l'IMD ont publié un classement commun jusqu'en 1996. L'IMD cherche surtout à

mesurer ce que le monde économique appelle les conditions cadres, c'est-à-dire la capacité à créer un environnement favorisant la vie des entreprises. Le WEF cherche plutôt une projection dans un futur proche et essaie de déterminer quelle est l'économie qui pourra se développer le plus rapidement à court et moyen terme. Les deux organismes, WEF et IMD, construisent leurs indices sur la base de statistiques publiques disponibles auprès de l'OCDE et des organismes nationaux ainsi que sur des enquêtes effectuées auprès des chefs d'entreprise.

L'indice de l'IMD est considéré par les analystes de l'AFII comme le meilleur et le plus complet, car il s'appuie sur plus de 312 critères répartis en quatre grandes

catégories: la performance économique, l'efficacité du secteur public, l'efficacité des entreprises et les infrastructures. Le nombre d'indicateurs utilisés par le WEF est beaucoup moins important, quelques dizaines au plus; par contre les organisateurs de Davos ont créé un réseau d'organismes nationaux qui les aide dans la collecte et la validation des informations.

La principale fragilité méthodologique tient aux sondages où l'on demande l'avis de chefs d'entreprise. La comparaison de leurs réponses d'un pays à l'autre est pour le moins hasardeuse, car leurs pré-supposés peuvent être différents et leur patriotisme peut les pousser à valoriser les performances de leurs pays. Même si les

responsables d'entreprises sortent souvent du même moule des grandes écoles de management mondial, il est pour le moins risqué de considérer qu'ils comprennent tous de la même façon les questions qui leur sont posées.

Il faut noter que le document réalisé par ces experts français accorde tout de même un satisfecit aux classements de l'IMD et du WEF considérés comme un bon reflet de la situation des différents pays. Donc s'il ne faut pas prendre trop au sérieux la première place de la Suisse, notre pays sera peut-être 4ème ou 5ème l'année prochaine, il faut tout de même considérer que ces classements reflètent bel et bien la capacité économique des différentes nations. jg